

DROIT

PLURIEL

Communiqué de presse Urgence Handicap COVID-19

La crise sanitaire confronte les personnes en situation de handicap à des difficultés de droit inédites qui les laissent sans interlocuteur.

Quand on ne peut pas lire, écrire, avoir accès aux formulaires électroniques, communiquer à l'oral... Connaître et faire valoir ses droits devient compliqué, voire impossible. Comment une personne aveugle remplit son autorisation de déplacement ? À qui peut s'adresser une femme sourde victime de violence conjugale ? Les travailleurs en milieu protégé peuvent-ils bénéficier du chômage partiel ?

L'association Droit Pluriel, en partenariat avec le Conseil National des Barreaux, l'Ordre des Avocats de Paris et la Conférence des Bâtonniers veut répondre gratuitement à ces milliers de citoyens afin de leur garantir l'égalité des droits. À compter du 20 avril, une permanence juridique 100% accessible "Urgence Handicap & Covid-19" répondra par téléphone, par écrit ou en langue des signes.

Ce service a reçu le soutien de la Fondation de France, de l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels, de la Fondation Visio et de la Fondation OCIRP.

Accès à la plateforme

www.droitpluriel.fr/urgence-covid19

agir@droitpluriel.fr

09.80.80.01.49

Contact Presse

Anne-Sarah Kertudo

Directrice de Droit Pluriel

contact@droitpluriel.fr

www.droitpluriel.fr

06.73.88.14.99



Association Droit Pluriel. 47 avenue Pasteur. 93100 Montreuil

www.droitpluriel.fr